

. CONTRAT DE PRESTATION TROTINETTE ELECTRIQUE TOUT TERRAIN

Le Port du casque, des gants ou mitaines, les genouillères et chaussures fermées (type basket) sont obligatoires pour tous les pratiquants. Les manches longues, pantalons et le port de lunettes sont très fortement conseillés. Les pratiquants doivent être dans la pleine possession de leur capacité physique et mentale et sous aucune emprise d'alcool ou de stupéfiants.

En cas de non respect des règles de sécurité indiqués par le Champagne Alain Bailly, la société se réserve le droit d'annuler la prestation sans remboursement.

Le Champagne Alain Bailly s'engage au travers d'un briefing de sécurité initial à donner aux clients les consignes de sécurité à respecter pour le bon déroulement de la randonnée, à expliquer le fonctionnement de la machine et les bases de son pilotage dans le respect de l'environnement à travers des circuits adaptés et autorisés.

Le client s'engage :

- À respecter scrupuleusement toutes les consignes données par les moniteurs (suivre la trace, la vitesse, les positions de conduite pour aborder les différents passages...).
- À avoir une conduite respectueuse de la sécurité des autres utilisateurs, de lui-même, et de l'environnement.
- À respecter le code de la route.
- À respecter le matériel mis à sa disposition et à payer le montant des dommages éventuels qu'il pourrait causer. Le jour de la balade, le responsable de groupe déposera pour cela une caution de 500 € et s'engage à payer le complément si le montant des dégâts causés était supérieur.

Le signataire reconnaît expressément :

- Avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente du Champagne Alain Bailly et les accepter sans réserve
- Etre parfaitement informé et conscient des risques inhérents à la pratique des sports mécaniques et plus particulièrement en trottinette électrique tout terrain, pour lui et les personnes tiers.
- Avoir les capacités intellectuelles et physiques nécessaires à la pratique de ces activités
- Ne pas être sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants - Ne pas être enceinte

• CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – Application et opposabilité des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent toutes les prestations fournies par la société Champagne Alain Bailly. La commande du client implique son acceptation entière et sans réserve aux présentes CGV qui prévalent sur toute autre document tel que prospectus, catalogue, site internet de la société Champagne Alain Bailly et qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition dérogeant aux présentes CGV ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la société Champagne Alain Bailly, être opposable à la société Champagne Alain Bailly. Le fait que la société Champagne Alain Bailly ne se prévale pas un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Lorsqu'un devis est établi par la société Champagne Alain Bailly, il constitue les conditions particulières venant compléter les présentes CGV.

Article 2 – Exécution du contrat

L'exécution de la prestation dépend de certaines conditions météorologiques et techniques indépendantes de la société Champagne Alain Bailly. Dans le cas où la société Champagne Alain Bailly considérerait que ces conditions ne sont pas réunies, la prestation sera reportée à une date ultérieure convenue avec le client. Un remboursement peut être effectué à la demande du client, ou un report peut être proposé, cette prestation pouvant être utilisée dans l'année suivant la date initiale prévue pour la prestation, voir au-delà sous réserve de l'accord express du Champagne Alain Bailly.

Article 3 – Responsabilité du client

Le choix et l'achat d'une prestation de service sont placés sous l'entière responsabilité du client qui déclare connaître et avoir pris toutes les dispositions nécessaires concernant l'âge et conditions physiques relatives à la ou aux prestations et produits commandés. Les balades sont ouvertes à partir de l'âge de 16 ans, sous couvert d'autorisation parentale signée. La dégustation ne sera pas proposée aux mineurs. Pendant toute la durée de la prestation les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents, ou adulte responsable de celui-ci qui useront de leur autorité légale pour faire respecter les consignes du guide en balade.

Le client déclare être informé et conscient des risques inhérents aux sports mécaniques et des dangers particuliers, pour lui, pour ses enfants et pour les tiers, en particulier en cas de non-respect des consignes de sécurité délivrées lors du briefing de sécurité initial (respect de la trace, distance de sécurité, vitesse excessive, interdiction de dépasser, gestion des organes de commande des matériels, frein accélérateur...). Tous dommages aux personnes ou aux biens, notamment liés à un défaut de respect de ces consignes, sera de la seule responsabilité du client, toute responsabilité de la société Champagne Alain Bailly étant alors exclue.

En cas de non-respect des consignes, la prestation pourra purement et simplement être arrêtée par le guide sans aucune possibilité de remboursement. Il en sera de même pour tout client considéré physiquement ou intellectuellement comme inapte à l'exécution de la prestation (ébrioité, fatigue excessive, douleur physique etc...). Pour les activités TROTTINETTE ELECTRIQUE TOUT TERRAIN, une caution de 500 € par groupe est demandée avant le début de l'activité. Cette caution sera réalisée par chèque bancaire et constitue une garantie des détériorations du bien utilisé ou des pertes de matériel imputables au client. Cette somme sera encaissée en cas de casse, accident, perte ou détérioration de matériel du fait du client sans préjudice du remboursement total des frais occasionnés. En conséquence, les dommages causés sur le véhicule par le défaut de maîtrise d'un client ne sont pas couverts et devront être pris en charge par celui-ci, éventuellement au-delà de la caution initiale. Il appartient au client de contracter toute assurance complémentaire qu'il jugerait utile à ce titre. Dans les meilleurs délais, Champagne Alain Bailly adressera une copie du devis de réparation ou remplacement à fin de remboursement par le client. Une facture acquittée sera adressée par la suite après encaissement du règlement du client

Article 4 – Déroulement de la prestation

Afin de permettre à la société Champagne Alain Bailly d'exécuter les prestations dans les meilleures conditions, le client s'engage à être présent à l'heure qui lui a été indiqué lors de sa réservation. L'heure de rendez-vous tient compte d'une période de 15 à 20 min avant le début réel des activités, cette période étant indispensable à l'établissement des différentes formalités administratives, à l'équipement des participants et à la tenue d'un briefing initial durant lequel seront données les consignes de sécurité ainsi que la formation nécessaire au maniement des engins.

Il est rappelé que la prestation et le temps de balade prend en compte le briefing de sécurité de départ. Aucun client ne pourra exécuter la prestation sans avoir suivi l'ensemble des conseils et consignes de sécurité, de telle sorte qu'en cas de retard non rattrapable, la prestation ne sera pas assurée, la prestation devant néanmoins être réglée en totalité à Champagne Alain Bailly à titre de préjudice.

La prestation « Tour du vignoble » durera approximativement 1h30 au maximum, briefing, équipement, et dégustation d'un Champagne compris. La prestation « De la Vigne au Vin » durera approximativement 2h au maximum, briefing, équipement et dégustation de deux Champagnes compris.

Article 5 – Droit à l'image

Autorise sans réserve la société Champagne Alain Bailly à disposer pleinement et irrévocablement des photographies et autres images me représentant. Ces photographies sont destinées à être reproduites, représentées et/ou adaptées, en tout ou partie, s'il y a lieu sur les affiches, les flyers, les vidéos publicitaires ou les sites internet de la société Champagne Alain Bailly dans le cadre de la publicité. Cette autorisation gracieuse vaut pour le monde entier et sans limite de durée.

Par la présente, je reconnais ne pas prétendre à une réparation d'un préjudice quel qu'il soit du fait de l'utilisation de mon image. Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Article 6 – Obligations de Champagne Alain Bailly

La société Champagne Alain Bailly ne peut être tenue responsable des éventuels retards de la prestation dus à toutes raisons indépendantes de sa volonté telles que des conditions météorologiques défavorables, la modification de la réglementation, le retard dans les transports, la force majeure, les grèves, ainsi que du non-respect des consignes de sécurité, ni de leurs conséquences directes ou indirectes à l'égard du client. En cas d'évènement pouvant entraîner la responsabilité de la part de la société Champagne Alain Bailly, le client s'engage à l'en aviser immédiatement par lettre recommandée avec avis de réception dans les 48 heures.

Article 6 – Règlement des litiges

En cas de litige entre le client et la société Champagne Alain Bailly, les parties s'engagent de bonne foi à rechercher une solution amiable avant toute procédure judiciaire. A défaut de solution amiable et lorsque le client relève de la compétence des tribunaux de commerce, il est expressément attribué compétence au Tribunal de Commerce de Reims.

Article 7 – Informations concernant la société

Champagne Alain Bailly

3 rue du tambour

51170 Serzy et Prin

champagne.bailly@wanadoo.fr

0326974158

RCS: 412 968 463

<https://www.champagne-bailly.com>